

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06239

Numéro SIREN : 821 540 614

Nom ou dénomination : 2R PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2023 sous le numéro de dépôt 1443

30/04/2021
certifié conforme
à l'original

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2021

cerfa

N° 15948 * 03

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2R PARTNERS		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		3 RUE JEAN BAPTISTE CHARCOT 92400 COURBEVOIE				
SIRET		8 2 1 5 4 0 6 1 4 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 1		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial*	010		012		
	Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	7 434	030	6 706	
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
Total I (5)		044	7 434	048	6 706	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Marchandises*	060	250	062	250	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés*	068	33 320	070	33 320	
	Autres* (3)	072	6 604	074	6 604	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	9 148	086	9 148	
	Charges constatées d'avance*	092		094		
Total II		096	49 322	098	49 322	
Total général (I + II)		110	56 757	112	6 706	
PASSIF				Exercice N 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			1 000	
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126			100	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131				
	Report à nouveau	134			12 900	
	Résultat de l'exercice	136			16 542	
	Provisions réglementées	140				
	Total I		142			30 542
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			3 138	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 897		16 372	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III		176			19 509
Total général (I + II + III)		180			50 051	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2R PARTNERS		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le	
				3 1 0 3 2 0 2 1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons	215		214	
		Services*	intracommunautaires	217		218	85 986
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	3 000
	Autres produits					230	3
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	88 989
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	1 686
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	40 275
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	461		244	704
	Rémunérations du personnel*					250	20 587
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	5 566
	Dotations aux amortissements*					254	295
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }					262	24
Total des charges d'exploitation (II)						264	69 137
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	19 852
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }						300	782
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	2 528
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	16 542
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	16 542	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 310		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987				342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989					
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Investissements outre-mer 344					
	ZFANG (44. quaterdecies) 345						
	BUD (44. sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies) 993					
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	3 000
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	16 852	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*			356			
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	16 852	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: 2R PARTNERS										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	6 701	472	733	474		476	7 434				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	6 701	492	733	494		496	7 434				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	6 410	562	295	564		566	6 706				
TOTAL		570	6 410	572	295	574		576	6 706				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Court terme*	Plus ou moins-values							
						Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis A, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 2R PARTNERS		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et en cours	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) 982			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI 995		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI) 996		
Déficits imputés 983					
Déficits reportables 984					
Déficits de l'exercice 860					
Total des déficits restant à reporter 870					
VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	18 477
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	1 609
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

"2R PARTNERS "

SAS AU CAPITAL DE 1.000 EUROS

Siège Social : 3, Rue Jean Baptiste Charcot – 92400 COURBEVOIE

R.C.S. : NANTERRE 821 540 614

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN**

RESOLUTION VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la présidence, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021, qui s'élève à la somme de 16.542 € comme suit :

- Bénéfice de l'exercice	16.542 €
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau	12.900 €

- Formant un bénéfice distribuable de	29.442 €
 - A titre de dividendes aux associés	 26.000 €

Soit un dividende de 260 euros pour chacune des 100 actions composant le capital social, pouvant être mis en paiement immédiatement après cette Assemblée.

- Le solde en Report à Nouveau	3.442 €
--------------------------------	---------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*certifié conforme à
l'original*

